

SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durables

Version pour approbation : 07 mars
2019

INTRODUCTION

SOMMAIRE

Introduction	p 02
Un choix démographique	p 04
Le PADD un choix essentiel	p 05
Mettre au coeur... ses richesses	p 06
Développer ... organisation	p 08
Accueillir des entreprises ...	p 10
Affirmer une gouvernance ...	p 12
Une gouvernance spécifique ...	p 14

AVANT-PROPOS

Prévoir l'avenir tel n'est pas le but d'un SCoT.

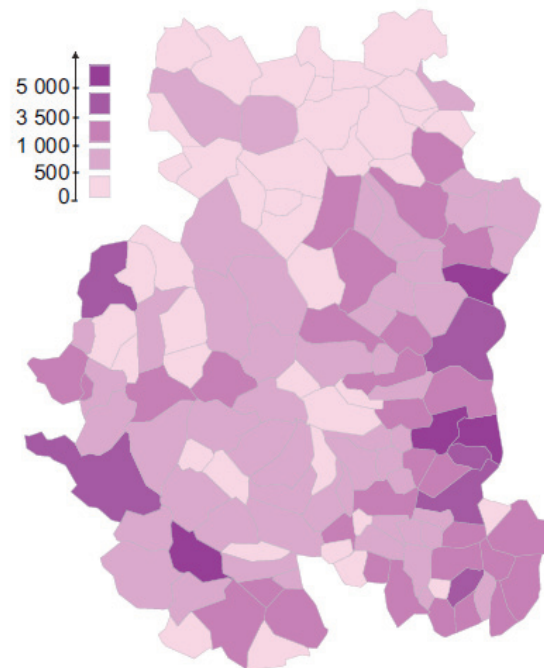
Anticiper les changements, les pratiques, mettre en oeuvre une planification spatiale telle est la mission d'un SCoT.

Cette planification spatiale n'est qu'un moyen permettant le dialogue entre différents partenaires, un dialogue entre inter-communalités, entre collectivités territoriales, partenaires publics et privés.

C'est aussi préserver et réserver l'avenir par des mesures d'anticipation qui permettront une utilisation adaptée de l'espace, l'accueil ou la transformation d'activités.

Les poids de populations en 1999

	Communes		Population	
	nb	%	nb	%
pop + 5 000 hab	4	2.9	54 981	29.8
3 500 < pop < 5 000	6	4.4	25 839	14
1 000 < pop < 3 500	31	22.6	53 280	28.9
500 < pop < 1 000	54	39.4	38 404	20.8
pop < 500	42	30.7	11 915	6.5
Beaujolais	137	100	184 419	100



Le Beaujolais est un territoire très morcelé avec une population très concentrée. Les 3/4 de la population habitent dans 1/3 des communes. Sept communes sur dix comptent moins de 1 000 habitants.

Les grandes lignes du diagnostic

Une nature omniprésente (plus de 90 % du territoire) marquée :

- visiblement par la forêt, les vignobles et une forte pratique agricole (variable suivant les territoires),
- de manière plus ténue par un réseau hydrographique dense et chevelu,
- par une richesse et une variété de paysages façonnés presque exclusivement par la main de l'homme,
- par une diversité et une richesse écologique étendue sur l'ensemble du territoire, qui bénéficie d'un bon maillage écologique,
- par une ressource en eau exceptionnelle dans la vallée de la Saône qui connaît des crues importantes.

L'urbanisation s'est concentrée sur les franges du territoire, suite à un fort exode rural de 1950 à 1975.

Depuis les années 1990, la croissance urbaine se diffuse et s'amplifie dans tout le Beaujolais. L'histoire récente de l'inter-communalité et les modifications de la structure urbaine, suite aux divers mouvements migratoires, mettent en évidence une mosaïque de territoires dont le fonctionnement est difficilement perceptible.

La métropole lyonnaise capte les emplois à haute valeur ajoutée et déverse le résidentiel dans le Beaujolais, alors qu'il doit passer d'une économie « industrielle » à une économie dite « de services ».

INTRODUCTION

Le périmètre du SCoT Beaujolais

Les élus affirment habiter une maison commune. Maison commune, suivant un double sens : maison commune au niveau de l'aire métropolitaine lyonnaise (les 13 SCoTs) et maison commune au niveau du Beaujolais.

On pourrait comparer la maison commune du Beaujolais à une copropriété composée de 128 logements (au 1er janvier 2017) répartis sur 4 niveaux. Le SCoT, notamment par son PADD, en établit le règlement de copropriété.

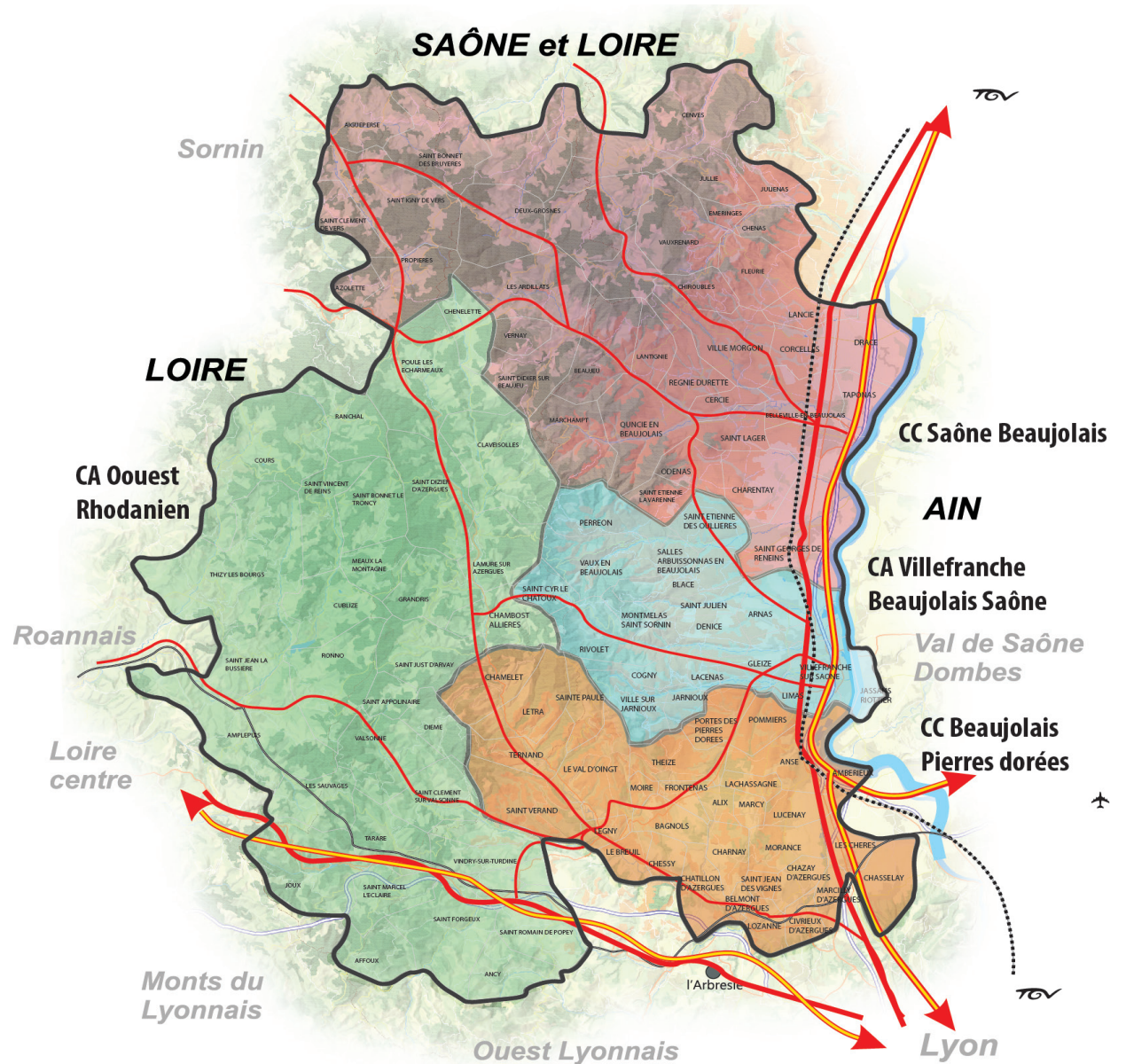
Il cherche à mettre en évidence, surtout en pratique, les règles de vie, les usages des parties communes et à définir les solidarités nécessaires pour cette vie en communauté.

L'appartenance à la maison Lyonnaise (InterSCoT) et ses règles sont définies à la fin de ce document.

Les 13 SCoT métropolitains



Schéma de Cohérence Territoriale



Nota Bene : Jassans Riottier n'est pas couverte par le SCoT du Beaujolais

INTRODUCTION

Composition d'un SCoT

RAPPORT DE PRESENTATION

Présentation générale du dossier
Dont résumé non technique
Dont articulation avec les documents de rang supérieurs

Diagnostic territorial
Evaluation environnementale
Justification des choix

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Choix stratégiques retenus en matière d'aménagement du territoire

DOO

Document d'Orientations et d'Objectifs

Prescriptions, recommandations et mesures pour mettre en oeuvre le PADD

Le Beaujolais souhaite :

- affirmer son identité et ne pas être perçu comme une banlieue de Lyon ;
- être un territoire d'accueil résidentiel, d'activités économiques et une destination touristique ;
- préserver au maximum son cadre de vie et ses paysages qui constituent l'une de ses principales richesses ;
- organiser son territoire pour un meilleur service rendu aux habitants et aux entreprises et offrir à tous ses partenaires de l'aménagement du territoire une vision cohérente sur le long terme.

Parmi les grands défis à relever au cours des prochaines années, l'accueil de nouvelles populations et surtout de nouvelles activités, ainsi que la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales et culturelles du territoire, sont les enjeux principaux.

En outre, l'organisation territoriale et la mise en place d'une gouvernance, tant interne qu'externe, apporteront la plus value nécessaire à l'amélioration des conditions et des pratiques de vie du territoire, au cours de la première moitié du XXI^e siècle.

Quantitativement dans le cadre de la métropole, le territoire estime pouvoir accueillir environ 45 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Cet apport amènerait la population de 185 000 habitants en 1999 à 230 000 en 2030.

Pour ce faire, un besoin de 40 000 logements supplémentaires devrait être satisfait. En parallèle, un développement de l'emploi d'environ 20 000 unités devrait être volontairement suscité pour les nouveaux habitants ; pour diminuer de manière significative la proportion d'actifs travaillant hors du territoire.

Ces développements quantitatifs doivent s'accompagner d'une utilisation la plus économe possible des espaces naturels et agricoles.

UN CHOIX DEMOGRAPHIQUE

Accueillir 45 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 correspond à :

- une partie des 300 000 à 350 000 habitants supplémentaires attirés par la métropole lyonnaise ;
- un maintien du rôle du Beaujolais dans l'Interscot lyonnais.
- l'affirmation d'une volonté forte de ne pas se transformer en banlieue lyonnaise.
- le renforcement de la ressource humaine pour le territoire nécessaire pour assurer le renouvellement des forces vives face à la géronto-croissance.

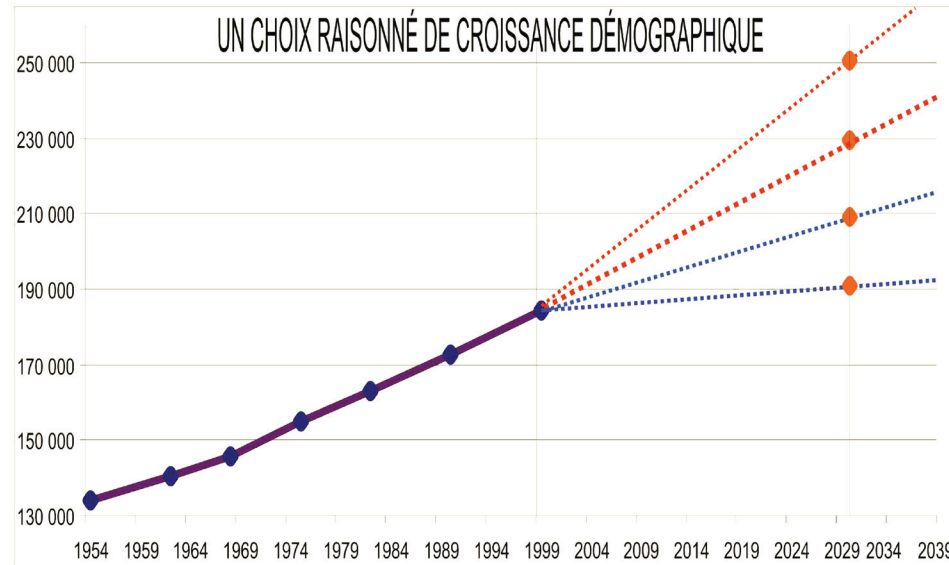
- une construction importante de logements entre 36 000 et 41 000 selon les hypothèses :

Le besoin en construction pour accueillir cette nouvelle population varie dans des proportions importantes. La volonté est de reconquérir un maximum de logements et en parallèle de baisser le taux d'inoccupation des logements de 15 % à l'heure actuelle vers 10 à 12 % au terme du projet. La baisse constante du nombre d'habitants par logement conduit aussi à une augmentation significative de ce parc.

- Renforcer prioritairement les pôles équipés en matière de transports collectifs efficaces, de services et d'équipements.

- Permettre le maintien d'une attractivité résidentielle dans les centres bourgs en évitant le mitage.

- Rebâtir de nouvelles relations entre les pôles et leurs zones d'influence.

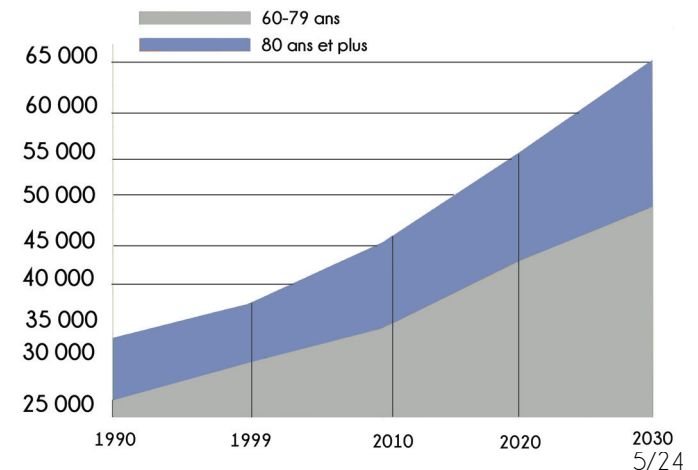


Le choix de maintenir une croissance démographique proche de celle vécue dans la seconde moitié du XXe siècle et un gain de population équivalent ont été préférés à une hausse plus forte ou à une stagnation de la population.

1999				Horizon 2030			
Population		ménages		Population		ménages	
Volume	Taux annuel	Volume	Taux annuel	Volume	pop suppl	0,70	Taux annuel 1999-2030
184 419	0,73	70 885	1,245	230 000	44 250	0,70	1,045

Face à ses objectifs démographiques, le SCoT doit s'orienter vers une occupation de l'espace repensée et plus économe, s'appuyant notamment sur des polarités structurant des bassins de vie.

Le SCoT est un outil permanent, avec obligation de révision tous les dix ans. Des ajustements pourront donc être effectués lors de ces révisions.



Les projections démographiques réalisées par l'INSEE avec le modèle OMPHALE montrent un double vieillissement de la population :

- l'un par l'accroissement du nombre de personnes âgées,
- l'autre par un déficit du nombre de jeunes.

En parallèle, la part des personnes de plus de 80 ans va s'accroître de manière significative.

LE PADD UN CHOIX ESSENTIEL

Un ensemble de quatre entrées constitue le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Beaujolais.

C'est un projet d'aménagement, dont la préoccupation essentielle est de traduire des volontés politiques dans l'espace, affirmant les grandes orientations de développement et déterminant les grands équilibres entre territoires urbains, à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Certaines thématiques relèvent plus de politiques sectorielles et/ou de partenariats entre collectivités et/ou acteurs de la vie économique, culturelle ou sociale du territoire.

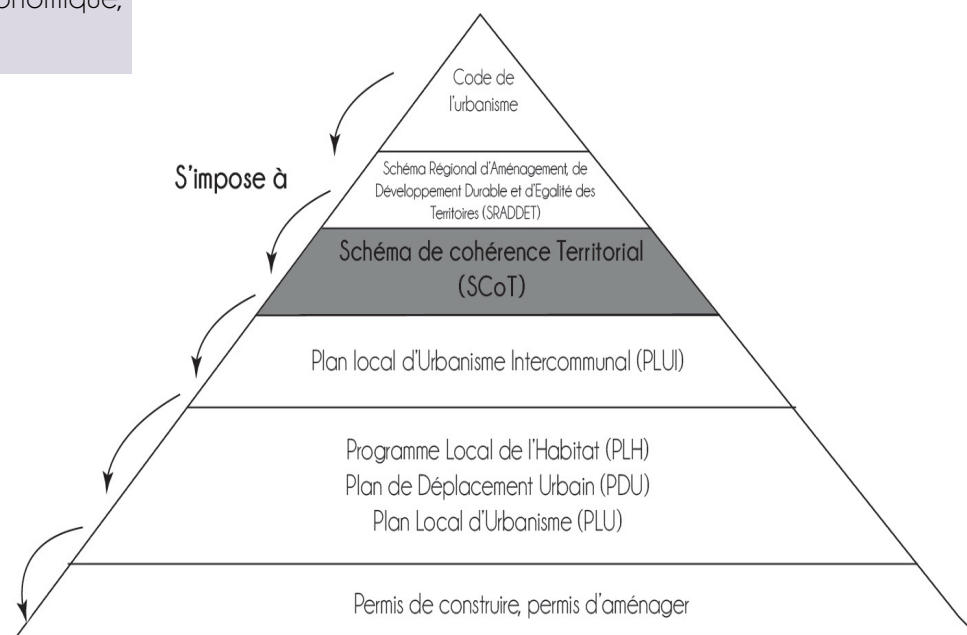
Quatre entrées pour le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais

Mettre au coeur du projet du Beaujolais ses richesses naturelles et patrimoniales

Développer durablement le Beaujolais par une organisation territoriale repensée

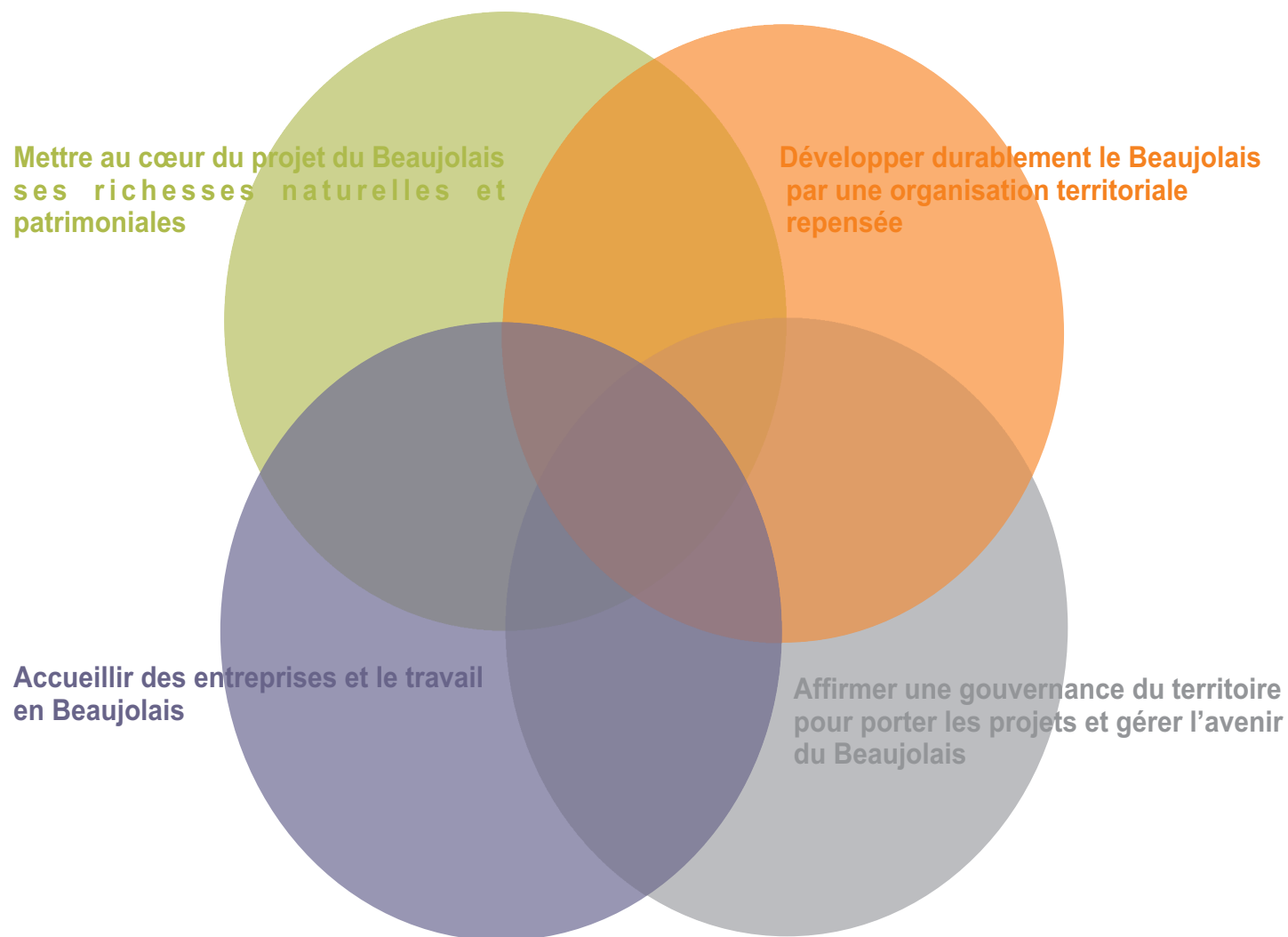
Accueillir des entreprises et le travail en Beaujolais

Affirmer une gouvernance du territoire pour porter les projets et gérer l'avenir du Beaujolais.



LE PADD UN CHOIX ESSENTIEL

Ces quatre entrées conduisent ensemble le projet



METTRE AU COEUR DU PROJET DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Le Beaujolais souhaite affirmer son coeur vert s'inscrivant au centre d'agglomérations internes (Villefranche , Tarare) comme externes Roanne, Mâcon et Lyon. Par ce geste, il s'inscrit pleinement dans le cadre de la Directive Territoriale d'Aménagement – DTA – de l'aire métropolitaine lyonnaise. La structuration de cette trame verte représente un enjeu fort pour mieux gérer les ressources (naturelles, agricoles, forestières, en eau) comme pour encadrer le développement urbain.

En outre, la préservation et le renforcement de la variété de ses paysages (naturels, agricoles et urbains) façonnés par les hommes et par le temps s'affichent comme une priorité.

Enfin, les activités agricoles, viticoles et forestières et leurs mutations déterminant fortement l'identité du pays sont entièrement prises en compte. La valorisation et le développement des ressources en énergies renouvelables sur le territoire pourront se positionner comme un nouveau potentiel pour ces activités.

Répondre au défi et à la nécessité de maintenir et de développer localement tous les éléments de chaîne carbonée, le maintien des zonages agricoles les plus larges, s'impose au territoire.

GLOSSAIRE

APB : Arrêté de protection de biotope (un biotope est un ensemble d'éléments caractérisant un milieu déterminé et uniforme qui héberge une flore et une faune spécifique)

ENS : Espace naturel sensible

Natura 2000 : c'est un ensemble de sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats...

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Une ZNIEFF est une zone de superficie variable, présentant une valeur biologique élevée. ZNIEFF de type I : secteur de superficie généralement limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Les sites naturels classés et inscrits : la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de respecter l'esprit des lieux, de conserver les caractéristiques du site et de le préserver de toute atteinte grave.

METTRE AU COEUR DU PROJET DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Une trame verte et bleue à affirmer : Des paysages à préserver un projet fédérateur et identitaire

L'infrastructure verte et bleue (IVB) est un projet de développement local visant simultanément au développement du tourisme et de la qualité du cadre de vie pour les habitants du Beaujolais.

L'objectif est de préserver la biodiversité à long terme en construisant un réseau écologique. La mise en place de cette IVB s'articulera autour de :

- la préservation des espaces naturels remarquables en leur conférant un statut de protection fort (Natura 2000, ZNIEFF type I, ENS, APB et sites classés et inscrits) ;
- l'identification, la préservation et la restauration des continuités écologiques afin de garantir leur fonctionnalité ;
- la valorisation de la nature banale (bocage, vergers, boisements...) ;

Par ailleurs la participation à la gestion des espaces naturels sera indispensable au maintien de la richesse écologique du territoire.

Des paysages à préserver

Le parti d'aménagement paysager du territoire prendra forme en mettant en œuvre différentes actions volontaristes.

- Valoriser le géopatrimoine à travers les actions spécifiques au Geopark ;
- Instaurer des coulées vertes majeures entre certains pôles structurants ;
- Structurer une couronne verte paysagère n'autorisant qu'une faible densité urbaine pour faciliter les transitions entre les espaces densément bâtis et les espaces plus ruraux ;
- Mettre en place des coupures d'urbanisation sur certains hameaux pour éviter leur étalement le long des infrastructures ;
- Développer les rapports et les interpénétrations ville nature en vue notamment d'améliorer le cadre de vie ;
- Favoriser le développement de centres de loisirs ;
- Traiter qualitativement les entrées de ville ;

Enfin, les villages remarquables identifiés sur le territoire feront l'objet de règles urbanistiques et architecturales strictes, en vue de protéger leur valeur patrimoniale.

Accompagner les mutations agricoles

L'importance de l'activité agricole pour la structuration des paysages et des territoires du SCoT Beaujolais impose :

- la préservation d'espaces agricoles identifiés comme stratégiques (au vu de leur valeur d'exploitation, des AOC existantes, des pressions qu'ils subissent ou subiront) ;
- d'assurer la pérennité des exploitations agricoles (prendre en compte le fonctionnement de l'exploitation, éviter l'enclavement des sièges, etc) ;
- la gestion et l'entretien du paysage tout en prenant compte de la déprise agricole.

Restructurer et promouvoir le patrimoine forestier

- Développer la gestion des peuplements forestiers avec pour objectif la recherche d'un équilibre entre les différents espaces ;
- Concilier les différents usages de la forêt : production de bois, randonnée, intérêt écologique, diversification énergétique, etc.

METTRE AU COEUR DU PROJET DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

Préserver une ressource en eau majeure

- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines (pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, gestion alternative des eaux pluviales, amélioration des dispositifs d'assainissement, etc.) ;
- S'assurer de l'approvisionnement en eau potable (adéquation de la ressource avec les projets, interconnexion des réseaux d'alimentation, etc.) ;
- Respecter au mieux le cycle de l'eau (économies liées aux usages, aux réseaux, rejets dans la nappe, gestion adaptée au bassin versant, etc.) ;
- Préserver au maximum la perméabilité des sols.

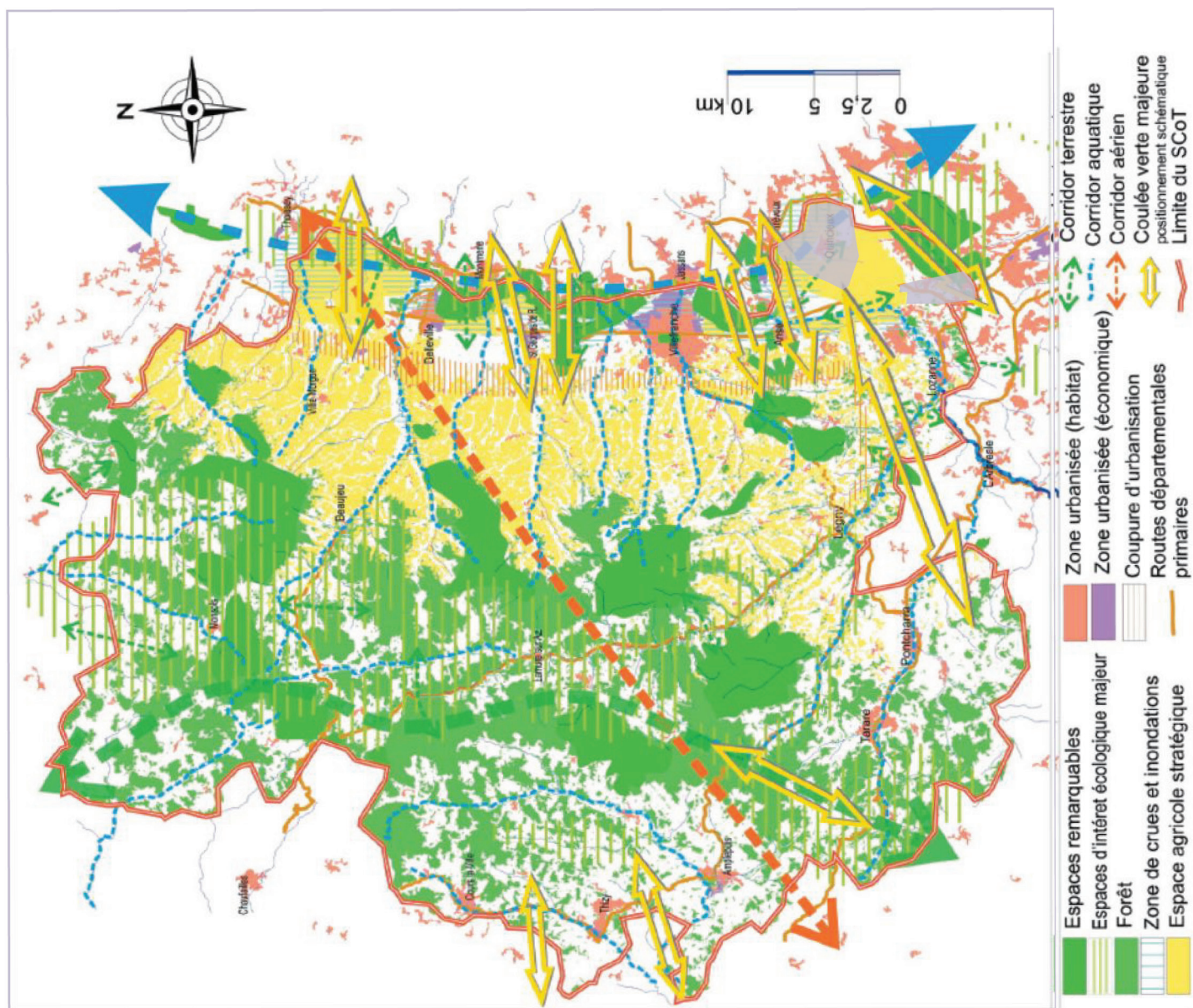
Une gestion des risques limitant les nuisances

- Ne pas aggraver les risques naturels (limiter l'imperméabilisation, mettre en place des modes de gestion alternatifs des eaux pluviales, limiter l'érosion des sols, etc.) ;
- Limiter l'exposition des personnes aux risques et aux nuisances (inconstructibilité des zones inondables, des zones de bruits critiques, etc.) ;
- Adopter une gestion active des carrières pour maîtriser les différentes nuisances liées à leur exploitation (implantation, réhabilitation, etc.) ;
- Équiper le territoire en matière de gestion des déchets (améliorer le recyclage des déchets, rechercher des sites pour l'accueil d'équipements de gestion des déchets du BTP, de compostage, etc).

Maîtriser les besoins en énergie

- Accompagner le développement de la filière bois des énergies renouvelables et de récupération (développement des chaufferies bois dans les communes, implantation des entreprises spécialisées, développement de centres de méthanisation et d'éoliennes, développement de réseaux de chaleur, etc.) ;
- Intégrer le principe d'économie d'énergie dans le développement du territoire :
 - des formes urbaines économes en énergie ;
 - développement des modes de déplacements alternatifs (modes doux, TC, etc.) ;
 - intégration des énergies renouvelables dans les constructions ;
 - implantation rationnelle des constructions sur le terrain.

METTRE AU COEUR DU PROJET DU BEAUJOLAIS SES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES



DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE

Le Beaujolais après avoir connu pour une partie de son territoire au cours des années 1950 à 1975 un fort exode, accueille désormais une population importante. Les anciennes relations entre les villages et les centres bourgs ont été rompues et de nouvelles centralités voient le jour. Pour répondre à l'esprit de la loi SRU (20/12/2000), le pays se doit de mettre en œuvre un aménagement du territoire organisé autour de pôles de développement.

Dans le cadre de la réflexion de l'inter-SCoT lyonnais, la politique d'aménagement, basée sur la multi-polarité à toutes les échelles, a été reconnue et encouragée, confortant ainsi la vision du Beaujolais.

Cinq niveaux de polarités pour structurer le territoire

Niveau 1 : Grands pôles structurants « historiques » du territoire et leurs agglomérations.

Niveau 2 : Pôles d'accueil structurants et leurs agglomérations disposant d'une bonne desserte (actuelle et future) en transport collectif et de services structurés.

Niveau 3 : Pôles de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de rabattement vers des transports en communs.

Niveau 4 : Les villages de proximité situés dans l'aire d'influence des pôles structurants ou des pôles d'accueil et qui peuvent disposer de possibilités de développement grâce à des rabattements vers des transports en communs.

Niveau 5 : Les autres villages

Bâtir durablement l'organisation territoriale en s'appuyant sur le réseau ferré

Saisir les opportunités d'un réseau ferré efficace et en développement pour construire durablement à proximité des gares;

Affirmer les polarités et organiser les centres urbains en fonction de leur hiérarchie pour une structuration multipolaire du territoire

- Mailler le territoire en s'appuyant sur des pôles déjà structurés ou en devenir ;
- Organiser les services urbains et les activités économiques dans les pôles en fonction de leur importance et du bassin de vie dans lequel ils s'inscrivent ;
- Suivant leur position hiérarchique les pôles accueilleront les nouveaux établissements d'enseignement (formation initiale, supérieure et professionnelle), les nouveaux centres hospitaliers, les nouveaux équipements commerciaux, culturels ainsi que sportifs d'envergure.

DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE

Des capacités résidentielles à organiser dans les pôles urbains

- C'est essentiellement dans les pôles que devra se concrétiser l'arrivée des nouvelles populations ;
- Les terrains déjà desservis et/ou construits seront à utiliser en priorité pour rebâtir la ville sur la ville évitant ainsi la consommation de terrains naturels.

Diversifier les types d'habitat dans les pôles

- Renforcer la mixité des types d'habitat tout en privilégiant des formes urbaines adaptées et économes en espace. Cette mixité devra permettre de répondre à la diversité des populations à accueillir (mixité générationnelle, sociale, de situation familiale, etc.) ;
- Face au phénomène de gérontocroissance il sera nécessaire de penser des logements permettant l'accueil des personnes âgées et de favoriser le rapprochement entre habitat et services à la personne, notamment dans les pôles.

Résorber l'inoccupation des logements

- Résorber, dans la mesure du possible, l'inoccupation du parc pour réduire de manière significative le rythme de construction (300 à 400 log./an) ;
- Mettre le parc de logements existants aux normes d'habitabilité actuelles et futures (OPAH).

Développer autour des gares des polarités, des centres d'échanges multimodaux

- Organiser la desserte des gares par un réseau de transports en commun cohérent
- Organiser à proximité des gares des parcs de stationnement relais multifonctions.

Requalifier la RN7 après l'arrivée de l'A89

Le secteur du tararais est concerné par cette requalification et en particulier la "cité de la mousseline". C'est une occasion pour envisager des restructurations profondes du bâti et des aménagements urbains.

Répondre à l'insertion du contournement ouest de Lyon (COL) et à la liaison A89-A46

La directive territoriale d'aménagement, ainsi que divers documents administratifs mentionnent le passage du COL, dont le périmètre recouvre plus de 25 km² dans le sud-est du territoire, bloquant ainsi le développement. Pour l'instant, une hypothèse a été retenue par les services de l'État, elle ne recueille pas l'assentiment du territoire concerné.

La mise en oeuvre de ces nouvelles voiries devra permettre la mise en place de nouveaux diffuseurs et/ou compléter les demidiffuseurs existants pour une meilleure desserte des pôles concernés.

DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE

Mettre en place des liaisons routières de solidarité

- Entre les pôles du territoire ou avec les territoires voisins (ponts au niveau de Dracé et Thoissey, de Belleville/ St Georges et Montmerle et entre Villefranche et St Germain au Mont d'Or) et avec la rive gauche de la Saône.
- Favoriser les liaisons entre divers lieux forts et les liens avec la métropole lyonnaise.
- Envisager des déviations et contour-nements de certains bourgs ou pôles pour éviter les circulations de transit pour encourager en leur sein des modes de déplacements doux.
- Raccorder des secteurs du territoire sur la nouvelle autoroute A89, en particulier :
 - entre les "Pont-Tarrets" et le diffuseur des Olmes
 - dévier la RD 385 en amont de Lozanne, pour permettre le développement des centralités sur Lozanne et Civrieux.

Développer des modes de transports doux en intra et inter-cité

- Le conseil départemental du Rhône a entrepris l'aménagement de bandes cyclables le long de voiries départementales. Cet effort doit être encouragé, tout comme la reconquête des lignes des anciens tacots (Villefranche-Tarare et Villefranche-Monsols) soit pour le cycle, soit pour un transport en commun en site propre, soit des solutions mixtes.
- Pour les pôles de niveau 1 et 2, la mise en place de circuits de déplacements en modes doux doit être développée (cf. plan de déplacements urbains de Villefranche).

Requalifier la ligne de chemin de fer Lyon-Paray

- Cette requalification est attendue tant pour les déplacements de voyageurs que pour les marchandises.
- Promouvoir l'arrivée du Tram-train en gare des Pont-Tarrets.

Développer une stratégie foncière adaptée et ciblée

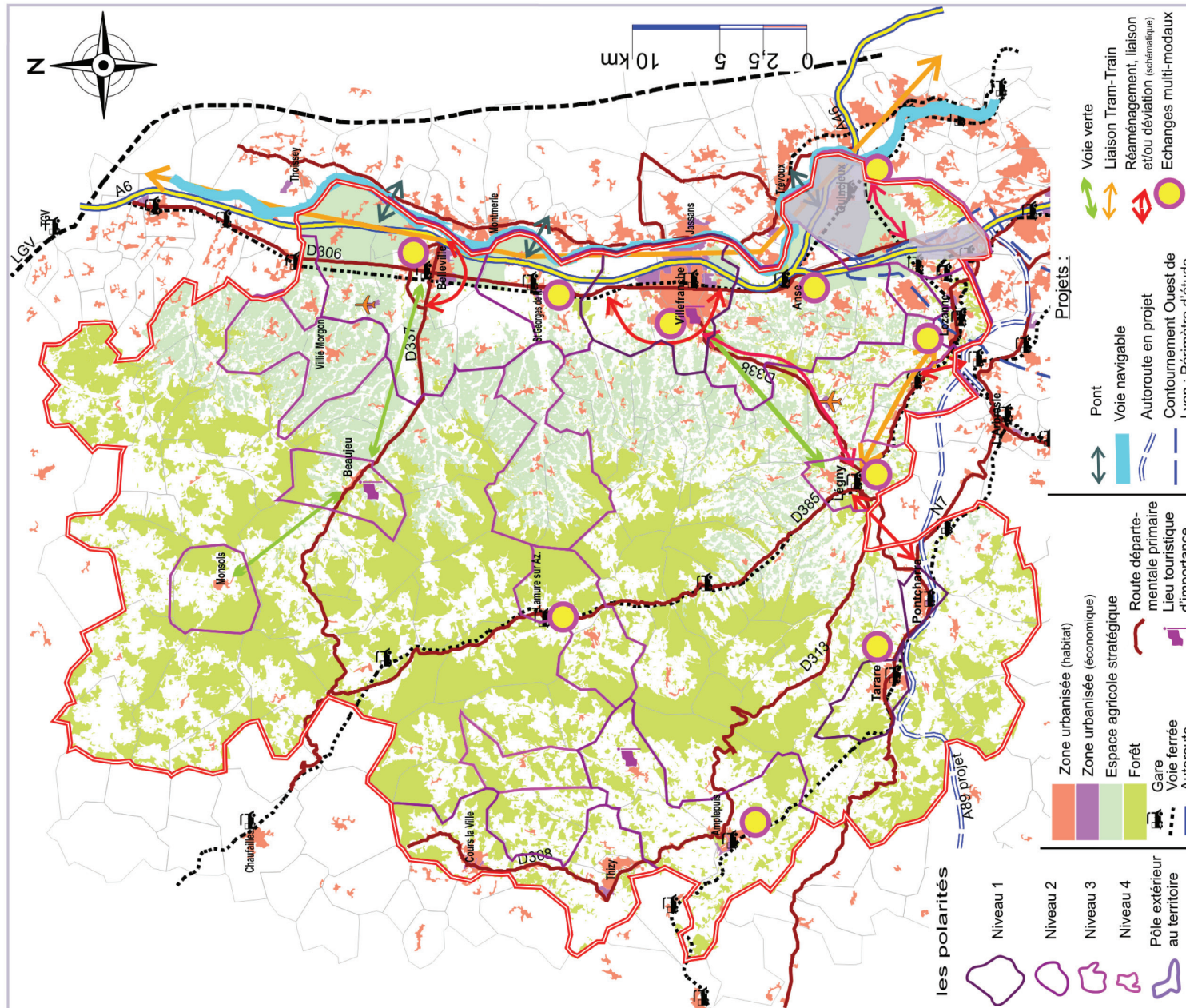
Pour la mise en place de politiques urbaines favorisant les mixités et le renouvellement urbain.

Pourvuivre l'équipement numérique du territoire

La politique numérique du SCoT s'adapte aux contraintes locales du déploiement du numérique :

- Privilégier le développement du très haut débit par la fibre optique dans les pôles principales et les secteurs dédiés à l'économie ;
- Mobiliser des techniques alternatives permettant la montée en débit dans les zones contraintes ou insuffisamment peuplées ;
- Intégrer le déploiement des infrastructures numériques dans les documents d'urbanisme locaux.
- Mobiliser des techniques alternatives permettant la montée en débit dans les zones contraintes ou insuffisamment peuplées ;
- Intégrer le déploiement des infrastructures numériques dans les documents d'urbanisme locaux.

DEVELOPPER DURABLEMENT LE BEAUJOLAIS PAR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REPENSEE



ACCUEILLIR DES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS

L'accueil de nouvelles populations implique de mettre en parallèle l'accueil d'emplois et donc d'entreprises, pour limiter notamment les déplacements domicile travail.

Le territoire, déjà déficitaire en emplois doit poursuivre l'évolution de son économie industrielle et tendre parallèlement vers une économie tertiaire.

Il doit aussi pouvoir assurer la première transformation de ses productions sur place et relever les défis liés aux modifications des modes de production ou des produits du terroir.

Une approche technologique doit accompagner les mutations de l'industrie en bénéficiant de la proximité des pôles de compétitivités du textile et de l'agro-alimentaire et du pôle d'excellence rurale.

Comme territoire touristique le Beaujolais doit renforcer ses équipements et ses pratiques tout en traitant qualitativement ses paysages naturels, agricoles et urbains.

La ressource humaine, par ses savoir-faire, doit être mise au centre des préoccupations des politiques de formation et de développement intellectuel du territoire.

Organiser les territoires en favorisant l'émergence de pôles économiques structurants

A - Pôles majeurs pour tout le territoire et rayonnant à l'échelle du pays

Leur choix s'appuiera sur :

- des critères technologiques y compris pour les pépinières. Dans cette optique leur mise en réseau sera favorisée ;
- la facilitation des transformations sur place des productions locales ;
- la participation aux processus d'échanges modaux (eau, fer, route) de biens ou marchandises.

B - Pôles secondaires à l'échelle de l'intercommunalité et/ou de regroupements

Le but est de fournir des capacités de développement aux entreprises et fournir de l'emploi aux habitants.

C - Petites zones d'activités pour les services de proximité et l'artisanat local

Il s'agit de permettre et d'encourager la réalisation de petits hôtels d'activités pour les entreprises locales et surtout artisanales, de manière à déconnecter le lieu de résidence de celui de l'entreprise. Il peut aussi accueillir des services communs à différentes entreprises.

D - Mettre en place des pôles d'appuis au développement de l'activité (pépinière, centre de télétravail, pôle d'excellence rurale du bois, réseau d'ingénierie du développement, ...)

Intégrer le Beaujolais dans l'armature de services métropolitains de l'aire métropolitaine lyonnaise.

- Développer les services aux entreprises dans les pôles 1 et 2 et à proximité des grandes zones activités.
- Favoriser l'implantation de services à la personne dans le tissu urbain.

ACCUEILLIR DES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS

Requalifier ou reconverter les zones d'activités existantes

Les zones d'activités existantes connaissent une évolution importante des entreprises ou d'établissements implantés. Il est opportun de prévoir des réaménagements, des aménagements paysagers et des circulations pour les modes doux, ou le retour vers des équipements ou de la résidence.

Utiliser le réseau ferroviaire pour favoriser le développement des activités

- Consolider le développement des activités dans les pôles (niveau 1 à 3) ;
- Mettre en adéquation les services aux polarités ;
- Développer les centres de télétravail.

Prévoir un système de transport de marchandises pour :

- desservir les entreprises du territoire ;
- permettre le transport de matériaux produits en Beaujolais ;
- fournir les produits nécessaires à la vie des habitants du Pays.

Utiliser la Saône comme vecteur durable de transport de marchandises

- Permettre le développement du transport fluvial en s'appuyant sur les infrastructures actuelles (renforcement du port de Villefranche) et futures.
- Intégrer aux réflexions sur le développement économique et sur le transport de marchandises les potentiels des voies navigables.

Utiliser les aérodromes comme vecteur de développement en complémentarité

Permettre le développement du transport aérien d'affaires et/ou de tourisme en s'appuyant sur les infrastructures existantes.

Développer des liens avec la métropole lyonnaise dans les processus de recherche/développement et d'un pôle universitaire et/ou de recherche et de se doter d'outils de qualification et de formation professionnelle de la population en s'appuyant sur les pôles d'activités et les établissements d'enseignement

Anticiper les mutations technologiques en qualifiant la ressource humaine en particulier par la formation initiale et professionnalisante (par exemple formation à la valorisation des déchets du bâtiment, centre de formation des poseurs de sol, etc).

Profiter de l'arrivée de l'A89 pour un effet de vitrine du territoire

ACCUEILLIR DES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS

L'agriculture, une activité économique garante de l'entretien de l'espace et des paysages

L'activité agricole est source de milliers d'emplois sur le territoire. Face aux évolutions en cours, le renforcement des filières, le développement des circuits courts, la valorisation des productions et de l'activité sont autant de pistes pour répondre aux mutations du secteur.

Pour accompagner ces dernières tout en préservant le caractère structurant de l'agriculture pour les territoires et les paysages il sera nécessaire :

- de préserver et de constituer des espaces agricoles homogènes stratégiques pour l'activité ;
- de garantir la souplesse nécessaire pour favoriser ses mutations ;
- de mettre en valeur et de prendre en compte le caractère patrimonial (paysager et architectural) des exploitations, de leurs bâtiments et de leurs sièges.

Promouvoir l'exploitation du patrimoine forestier

Encourager le passage d'une gestion patrimoniale de la forêt à une exploitation économique avec des plans pluriannuels de gestion.

Promouvoir une politique touristique importante

Pour affirmer le caractère de destination touristique du Beaujolais, il sera nécessaire de :

- suivre les orientations du schéma de développement du Beaujolais :
 - renforcer la culture touristique des acteurs et habitants ;
 - structurer l'offre touristique en déclinant le positionnement suivant les clientèles cibles ;
 - améliorer l'image perçue, véhiculer le positionnement promouvoir le territoire ;
- Favoriser le développement des structures d'accueil (hôtels, campings, gîtes) ;

- Favoriser la synergie entre les pôles d'intérêt touristique et en s'appuyant sur les schémas régionaux, départementaux ou locaux ;

- Compléter l'offre de loisirs en bord de Saône en concertation avec ceux de la métropole Lyonnaise ;

- Développer la mixité des activités agricoles et touristiques par une professionnalisation des acteurs ;

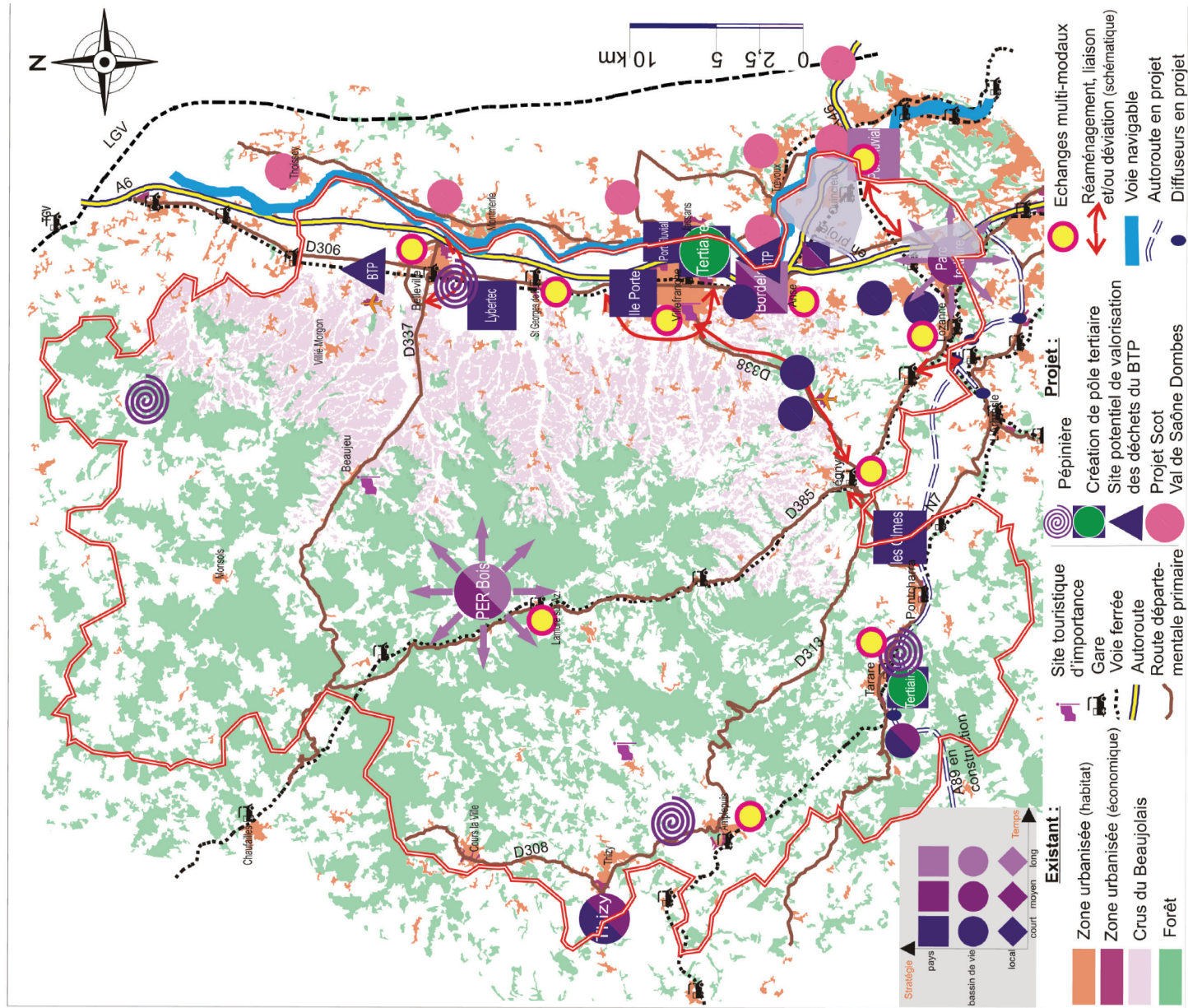
- Mettre en relation les équipements culturels et accroître leur rayonnement ;

- Appuyer les démarches culturelles des personnes motivées y compris dans les petites communes.

Mettre en œuvre une stratégie foncière

Pour permettre le développement des activités économiques (industrielles, agricoles, tertiaires, commerciales).

ACCUEILLIR DES ENTREPRISES ET LE TRAVAIL EN BEAUJOLAIS



AFFIRMER UNE GOUVERNANCE POUR PORTER LES PROJETS ET GÉRER L'AVENIR

Avec les évolutions législatives et les modifications en profondeur des relations entre tous les services et administrations publiques, l'aménagement du territoire se complexifie, se rigidifie, se spécialise.

Le schéma de cohérence territoriale apporte une réponse quant aux vocations des sols, des espaces. Les politiques sectorielles quant à elles sont réalisées par d'autres acteurs, d'autres institutions. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place un dialogue suivi et permanent entre chacun des intervenants sur le Pays Beaujolais.

Un même dialogue doit également être poursuivi avec les territoires voisins à la fois dans le cadre de l'Inter-Scot lyonnais, mais aussi avec ceux qui nous sont limitrophes.

C'est aussi la recherche des meilleures pratiques en "copropriétaires" qui doit se mettre en place.

Enfin, des outils communs doivent résulter de la mise en oeuvre du SCoT du Beaujolais, dont certains observatoires nécessaires à l'évaluation des politiques conduites.

Un partenariat

Trouver et mettre en œuvre une vraie synergie des actions entre le Geopark Beaujolais, le SCoT et le développement touristique.

Rechercher la mise en place de procédures globales d'appels d'offres pour divers outils de gestion urbaine (assainissement, alimentation en eau, collecte et traitement des déchets) et pourquoi pas des services communs à plusieurs communautés.

Trouver et faire vivre les voies d'un partenariat entre les divers étages de collectivités territoriales infra ou supra SCoT.

Des outils

Rechercher la mise en place d'un système de péréquation entre ceux qui accueillent ou non des populations, des activités, des centres de nature, etc.

Mise en place d'observatoires communs. Dans ce cadre, le transfert et la cohérence de l'information entre les différentes institutions devront être repensés.

Penser les outils de planification (PLH, PDU) à l'échelle du SCoT. Dans un premier temps leurs diagnostics, dans un second leur mise en oeuvre si les évolutions législatives le permettent.

Mise en œuvre d'un schéma de développement économique et d'un schéma de développement touristique.

Mettre en place un outil d'intervention foncière partiel ou global, soit en compte propre, soit en lien avec d'autres partenaires pour conduire les actions nécessaires à la réalisation des objectifs du PADD.

UNE GOUVERNANCE SPÉCIFIQUE DANS L'AIRE METROPOLITAINE

Chapitre commun rédigé par l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et les 13 chefs de projets des SCoT de l'InterScot en novembre 2013 et approuvé par les présidents de l'InterScot, (mise à jour de la version de 2006)

Des orientations métropolitaines communes

Partageant le même diagnostic, les 13 SCoTs de l'aire métropolitaine lyonnaise s'accordent sur une vision partagée de l'évolution de ce territoire. Cette vision est articulée autour d'une organisation multipolaire visant à concentrer la croissance dans des pôles existants ou en devenir, bien dotés en équipements et en services et connectés efficacement aux transports en commun. Cette vision se décline en 6 grands objectifs constituant une ligne directrice pour les orientations d'aménagement des SCoTs.

Une métropole aire métropolitaine accueillante et multipolaire

L'aire métropolitaine lyonnaise, au sens de treize Scot, est démographiquement dynamique et devrait accueillir entre 400 000 et 700 000 habitants supplémentaires d'ici 2040. Elle atteindrait alors 3 500 000 habitants. Ce chiffre n'est pas un objectif en soi. Il s'agit plutôt de réunir les conditions d'attractivité et donc de qualité de vie les plus favorables à cet accueil.

Les élus des Scot s'accordent pour faire des polarités urbaines les lieux privilégiés d'accueil de cette population. C'est le modèle de développement multipolaire. Ce principe fondateur, qui s'oppose au modèle extensif dit de la « tâche d'huile », favorise l'équilibre et la proximité et reconnaît également les territoires structurés par les bourgs et les villages dans leur capacité à assurer un développement harmonieux.

Cela suppose une densité d'urbanisation, adaptée au contexte territorial, afin d'optimiser le fonctionnement des services à la population et des équipements structurants, et de rendre possible des politiques de mobilité durable. Les élus des Scot s'entendent enfin pour promouvoir des politiques de logement solidaires.

Une attractivité métropolitaine fondée sur un développement cohérent du réseau ferroviaire et de l'habitat

Le réseau ferré constitue l'armature de l'organisation multipolaire et du système de mobilité durable de l'aire métropolitaine lyonnaise. L'organisation et la montée en puissance de ce réseau, indissociables de l'ambition de croissance et de développement du territoire, supposent une meilleure coordination des autorités organisatrices de transport et des investissements importants.

Dans les secteurs bien desservis, les Scot mettent l'accent sur le développement prioritaire des espaces autour des haltes et des gares du territoire. Dans les territoires moins bien dotés, l'objectif est de mettre en place des politiques de mobilité durable et de rabattement coordonnées, adaptées aux territoires, innovantes et jouant de tous les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

UNE GOUVERNANCE SPÉCIFIQUE DANS L'AIRE METROPOLITAINE

Une aire métropolitaine riche de ses espaces agricoles et naturels

Pour les Scot, la volonté d'attirer de nouvelles populations s'accompagne d'une volonté d'accorder une place aussi importante aux espaces naturels et agricoles (80% du territoire de l'aire métropolitaine) qu'aux espaces urbains, considérant qu'ils représentent une richesse essentielle au plan économique à travers l'activité agricole, au plan social à travers leur valeur d'usage (cadre de vie, tourisme, loisirs) et au plan environnemental pour le maintien de la biodiversité. À travers leur choix d'un développement urbain maîtrisé et polarisé, les Scot rendent possible une gestion régulée du foncier.

Au-delà de la protection des grands espaces verts métropolitains (Pilat, Monts du Lyonnais et du Beaujolais, Dombes, Isle Crémieu, Bugey, Monts du Forez et de la Madeleine et Balmes viennoises et dauphinoises), ils s'entendent pour assurer, en cohérence avec les schémas régionaux, la mise en réseau des espaces naturels et agricoles, à travers un système de liaisons vertes à finalité écologique, paysagère et fonctionnelle.

Une aire métropolitaine ouverte

Entourée d'une ceinture d'agglomérations importantes, Mâcon, Bourg-en-Bresse, Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence, Clermont-Ferrand et Genève, l'aire métropolitaine se doit de nouer des liens avec les autres espaces régionaux et notamment avec les territoires auvergnats, le sillon alpin et la moyenne vallée du Rhône.

L'aire métropolitaine est ensuite connectée au reste du territoire national et européen : au travers d'infrastructures autoroutières et ferroviaires indispensables à son développement et à son attractivité mais aussi grâce aux fleuves (Loire, Rhône et Saône) dont la navigabilité permet des liaisons entre l'Europe du nord et celle du sud et, au-delà, l'Afrique et vers le centre européen.

Enfin, l'aéroport Lyon-Saint Exupéry constitue la porte d'entrée internationale de l'aire métropolitaine. Les Scot métropolitains expriment leur volonté de concevoir, avec l'État et les autres collectivités concernées, un projet d'aménagement stratégique autour de cet équipement métropolitain.

Un développement économique fondé sur la complémentarité des territoires

Deuxième pôle économique français, l'aire métropolitaine lyonnaise dispose d'un ensemble de sites économiques locaux et d'une trentaine de sites d'excellence (les sites économiques métropolitains) qui permettent la constitution, à l'échelle métropolitaine, d'une offre économique complète à même de « compter » et de « peser » dans la compétition internationale. L'économie de proximité formée d'activités multiples (industrielles, servicielles mais aussi dites « de proximité » ou « présentes ») constitue un enjeu fort pour un développement économique métropolitain équilibré Chapitre commun inter-Scot, réseau ferroviaire mobilisant l'ensemble des territoires.

Il en va de même de l'agriculture, qui exploite plus de la moitié du foncier de l'aire métropolitaine, que les Scot se doivent de valoriser et développer.

Enfin, les activités commerciales jouent un rôle majeur pour l'économie locale, l'organisation et le fonctionnement des territoires. À travers la charte pour un aménagement commercial durable et de qualité, les Scot partagent des principes communs d'aménagement à faire valoir auprès des opérateurs commerciaux : proximité du commerce, maîtrise du développement des grandes surfaces périphériques, mixité urbaine, intégration urbaine, paysagère et environnementale des projets, etc.

Une démarche assortie d'une gouvernance renforcée

Définir en commun des axes de développement de l'aire métropolitaine lyonnaise est déjà en soi un acte politique fort. Étendre cette démarche à la mise en oeuvre des Scot l'est encore plus, et justifie la pérennisation de l'inter-Scot au-delà de la période d'élaboration des Scot.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain s'est constitué autour de la Métropole de Lyon, de la Communauté Urbaine Saint-Etienne métropole, des Communautés d'Agglomérations de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois et de Villefranche-Beaujolais-Saône et de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais. Il permet, à cette échelle, une coordination des actions et une complémentarité des démarches.

UNE GOUVERNANCE SPÉCIFIQUE DANS L'AIRE METROPOLITAINE

